

Aziz Rebbah; ministre de l'équipement, du Transport et de la logistique:

Le contrat programme permettra à nos entreprises de concrétiser les besoins du pays en infrastructures dans les délais et la qualité requis

• *Quel est l'état d'avancement du processus de l'élaboration du contrat programme et quelle est la date de signature?*

■ Le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique met en place une stratégie de développement de l'Ingénierie et de l'entreprise de BTP. Les axes de cette stratégie ont été définis à l'issue d'une étude réalisée par Le Ministère, la Fédération Nationale du Bâtiment et du Travaux Publics (FNBTP) et la Fédération Marocaine du Conseil et de l'Ingénierie (FMCI).

Pour concrétiser cette stratégie, ladite étude a préconisé la mise en place d'un contrat programme entre l'Etat et les professionnels du BTP pour la mise à niveau du secteur du BTP et son développement.

Ledit contrat programme est composée d'un contrat cadre et de 13 contrats d'applications spécifiques avec les départements ministériels concernés.

Le projet de Contrat Programme Cadre est bien avancé et a été validé en comité de pilotage en mars dernier.

Actuellement nous finalisons avec les Départements Ministériels concernés les contrats d'application spécifiques avec les plans d'action et leurs budgets.

La signature interviendra alors dès qu'une plateforme de projets est convenue avec les départements ministériels concernés.

• *Quels sont les engagements de l'Etat à court, moyen et long terme dans le contrat programme?*

■ Le nouveau contrat programme vise à atteindre les objectifs suivants :

a. Maximiser les retombées économiques de la conjoncture exceptionnelle actuelle du secteur afin d'optimiser la dépense publique;

b. Doter le Pays d'une Ingénierie et d'une Entrepreneuriat Nationales pérennes et encore plus performants et plus compétitifs aussi bien sur le marché national que sur le marché international;

c. Renforcer le rôle des Fédérations FNBTP et FMCI, en tant qu'interlocuteurs des Pouvoirs Publics, représentatifs du secteur et courroie de transmission des politiques publiques pour mieux organiser les professions et y promouvoir les valeurs de la performance, de la qualité, de l'éthique, de la responsabilité sociale et de la citoyenneté;

d. Instaurer une culture d'excellence et un rayonnement à l'international et développer la recherche.

Pour cela, les engagements pris visent à atteindre des objectifs claires et mesurables à l'horizon 2020, tels que la création des emplois supplémentaires, l'amélioration du taux de couverture sociale des employés, et l'amélioration du chiffre d'affaires issu des services de BTP à l'export.

Pour y parvenir, le contrat programme s'appuie sur la

réalisation d'engagements repartis sur 11 axes stratégiques avec des mesures concrètes, présentés ci-après:

1. Assurer la visibilité sur le secteur, par la mise en place de l'Observatoire du BTP et le partage de l'information ;
2. Actualiser le cadre réglementaire avec l'introduction du système de préférence nationale;
3. Renforcer les compétences en ressources humaines;
4. Renforcer la représentation professionnelle du secteur;
5. Améliorer la compétitivité de l'entreprise ;
6. Faire émerger une entreprise citoyenne;
7. Valoriser l'Excellence et l'innovation ;
8. Favoriser l'émergence de Champions nationaux;
9. Développer les Partenariats Publics Privés avec les entreprises nationales;
10. Promouvoir le respect de l'environnement dans la conduite des chantiers;
11. Accompagner l'internationalisation des entreprises nationales surtout en France.

Dans le cadre de l'accompagnement de la mise à niveau du secteur de BTP, il y a lieu de rappeler que le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique a déjà pris les dispositions suivantes:

En vue d'encourager les entreprises et bureaux d'études nationaux, le Ministère a généralisé une circulaire en



février 2012 par laquelle, il a demandé à l'ensemble des Directions et Etablissements Publics sous tutelle d'appliquer la préférence nationale de manière systématique et de fixer au niveau de tous les règlements de consultation relatifs aux marchés de travaux et d'études y afférentes une majoration de 15 % à appliquer sur les montants des offres présentées par les entreprises et bureaux d'étude étrangers.

Afin d'implémenter la consécration de la bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques, notamment par le renforcement de l'administration électronique et de la transparence, la simplification des procédures, l'amélioration de la qualité des services rendu



la proximité de l'administration aux usagers, ce ministère a lancé un service en ligne permettant aux entreprises de BTP et aux bureaux d'études le dépôt et le suivi de leurs dossiers relatifs aux demandes de qualification et classification ou agrément.

Dans le cadre de l'adaptation du système actuel de qualification et de classement des entreprises de BTP à l'environnement technique et social des entreprises

BTP (Recrutement des ingénieurs, Techniciens, Diplômés, ouvriers..etc), le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique a préparé, après concertation avec la Commission nationale de qualification et classification, deux arrêtés

La signature du contrat programme interviendra

dès qu'une plateforme de projets est convenue avec les départements ministériels concernés

tés fixant respectivement la liste des qualifications et les critères de classification. Ces arrêtés sont publiés au Bulletin Officiel le 04/09/2014 et entrent en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2015.

Les nouveaux critères et exigences retenus pour la classification, tiennent compte de l'aspect qualitatif et quantitatif des moyens de production des entreprises et de l'expérience et profil de leur encadrement, ce qui permettra d'assurer une large concurrence de ces entreprises dans un cadre de transparence et d'équité.

Aussi, il est à noter que cette réforme permettra ainsi à nos entreprises de renforcer leurs capacités d'encadrement technique et à mieux s'organiser et à se structurer pour concrétiser les besoins du pays en infrastructures dans les délais et la qualité requis.

Dans le cadre des mesures prises par le Gouvernement en faveur des PME, il y a lieu de rappeler que le nouveau décret relatif aux marchés publics publié en avril 2015 et entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014, prévoit l'introduction d'une disposition par laquelle les maîtres d'ouvrages sont tenus de réserver aux PME nationales, 20 % du montant prévisionnel des marchés publics, qu'ils comptent lancer au titre de chaque année budgétaire.

Dans le cadre du renforcement des moyens de financement des marchés publics, le Gouvernement a décidé la mise en place d'un dispositif d'avances aux titulaires de la commande publique conformément au décret n°2-14-272 du 14 mai 2014 relatif aux avances en matière de marchés publics, entré en vigueur depuis le 19 juin 2014.

Dans le cadre de la réforme des textes régissant

la passation et l'exécution des marchés publics, qui s'inscrit dans la logique des grands chantiers initiés par les pouvoirs publics, le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique, a élaboré un projet de CCAG-T (Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux exécutés pour le compte de l'État) amendant et abrogeant le CCAG-T actuellement en vigueur depuis l'année 2000.

Les propositions de la profession ont été prises en compte dans leur quasi-totalité.

L'objectif principal escompté de cette réforme, est de garantir un meilleur équilibre des contrats, tout en assurant une meilleure maîtrise de l'exécution des travaux et de renforcer les droits et obligations des cocontractants, en préservant les intérêts de l'Administration et du secteur privé dans un cadre de partenariat équilibré en vue d'assurer des prestations de qualité et dans les délais requis.

• *Quelles sont les mesures d'accompagnement pour la bonne mise en œuvre du contrat programme?*

■ Effectivement la réussite de la mise à niveau du secteur du BTP est conditionnée par la mise en place des mesures d'accompagnement après la signature du contrat programme.

Pour cela, il est à noter que des moyens humains et financiers nécessaires seront mis en place.

Aussi, et à titre d'exemple, nous mettrons en place une structure interne dédiée à piloter la mise à niveau des engagements prévus dans le contrat programme.

Cette structure sera assistée par un cabinet externe de renommée et disposant de l'expérience nécessaire en Management de Projets.